



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

Le maire de Limoges s'insurge contre les mauvaises manières faites par le Conseil départemental de la Haute-Vienne à l'encontre de la Ville de Limoges

Le maire de Limoges a pris connaissance du projet de construction d'un stade couvert d'athlétisme du Conseil départemental de la Haute-Vienne par voie de presse. C'est une nouvelle manifestation du mépris récurrent affiché par le président et la majorité départementale à l'égard de Limoges et des Limougeauds. Que ce soit dans des dossiers aussi emblématiques que les voies de circulation routière ou les actions menées en matière de promotion touristique, ils ignorent régulièrement Limoges. Dans les domaines où existent des conventions liant les deux collectivités, nous ne comptons plus les décisions unilatérales où les propos délibérément mensongers comme dans les domaines sportifs ou culturels de Limoges.

Pour rappel, la Ville de Limoges a dû se résoudre à assumer seule les coûts de fonctionnement du Dojo - salle d'escrime Robert Lecomte, pourtant propriété du Département, pour un coût annuel de 143 000 €, afin de garantir aux associations utilisatrices de pouvoir y accéder.

D'autre part, le président et la majorité sortante du Conseil départemental de la Haute-Vienne ne se sont jamais acquittés des coûts annuels de fonctionnement des installations sportives municipales mises à disposition, chaque jour, du Département pour les collèges. Cela est pourtant prévu par le Code général des collectivités territoriales. La Région, quant à elle, en respecte l'application pour ce qui concerne les lycées. Ainsi, la Ville de Limoges doit chaque année s'asseoir sur une créance de plus de 515 000 € non acquittée.

Le président sortant du Conseil départemental argue sa capacité à réaliser l'investissement d'un stade d'athlétisme couvert, après avoir dit et écrit, à moult reprises ses faibles ressources et dotations financières. Ce projet ne saurait passer sous silence l'importance des coûts de fonctionnement qui devront être assumés par l'institution départementale et viendront aggraver la fiscalité locale.

Les méthodes détestables employées à l'encontre de la Ville de Limoges et de ses habitants par le président et sa majorité sortante ne peuvent que nuire à notre département, à la réalisation de ses devoirs vis à vis des collèges, des fédérations et des clubs sportifs, des sportifs et nuire à l'ensemble du rayonnement départemental.

Ce projet d'un autre grand équipement sportif ne peut ignorer la réglementation en matière d'urbanisme, les procédures de consultation obligatoire et la prévention des nuisances qu'il pourrait générer auprès des riverains qui l'ont découvert, comme leurs représentants, par la voix des médias.

La campagne électorale en cours ne saurait justifier de tels oukases et le maire de Limoges demande instamment au président du Conseil départemental, candidat à sa succession, d'observer les règles minimales de bienséance et de respect dues à la Ville et aux Limougeauds.

Contact presse Ville de Limoges :

Claire GLÉDEL

Attachée de presse

05 55 45 60 49 / claire.gledel@limoges.fr

Suivez l'actualité de la Ville : limoges.fr



/villedelimoges



@VilleLimoges87



7ALimoges



villedelimoges



/ville_de_limoges



Ville de Limoges